

de ces provinces, Terre-Neuve, poisson salé, mariné et en conserve, pommes de terre, articles d'épicerie, chaussures et autres denrées de consommation.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et aussi, je crois, celui de Burin-Burgeo (M. Carter) ont parlé cet après-midi de certains des problèmes d'exportation du poisson aux Antilles. Cette question est également traitée dans l'opuscule dont j'ai parlé déjà: "Le Canada et la Fédération des Antilles anglaises". A la page 72 de cette publication, l'auteur de l'article sur le commerce du poisson, M. R. F. Johnson, secrétaire de l'Association des exportateurs canadiens de poisson de l'Atlantique, déclare:

Nous avons tout lieu de supposer que le tarif préférentiel appliqué par le passé aux produits canadiens par les Antilles anglaises a mené à une réduction de nos ventes de poisson salé et mariné à certaines îles des Antilles qui ne font pas partie du Commonwealth, sans une augmentation correspondante de nos ventes de poisson aux Antilles anglaises.

Il donne ensuite les explications suivantes:

La Jamaïque, principal marché du poisson salé dans les Antilles anglaises, maintient un prix maximum à la consommation pour la morue salée bien que, il y a quelques semaines, un ministre du gouvernement de la Jamaïque ait déclaré publiquement, dit-on, que "le marché canadien du sucre est indispensable à notre existence". Ce prix maximum, qui s'applique aux cinq catégories de morue salée de choix et de morue salée ordinaire, détermine indirectement le prix que nos pêcheurs canadiens touchent pour leur morue salée, prix qui, comme nous l'avons déjà démontré, est insuffisant. En décembre 1953, ce prix de plafond a été réduit, à la Jamaïque, de 1s. 7½ d. à 1 s. 6 d., et il a été de nouveau abaissé, en juin 1955, à 1 s. 5 d.

Ce n'est qu'après qu'on eut formulé maintes observations, et qu'on eut envoyé une délégation de l'industrie canadienne à la Jamaïque pour discuter la question avec les fonctionnaires du gouvernement, que le prix maximum a été porté, en septembre 1956, au prix courant de 1 shilling 6½ d. la livre, soit 1 penny de moins que le niveau du mois de décembre précédent, c'est-à-dire de 1953.

Etc., etc.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député aurait-il la bonté de nous dire de quel document il cite ces extraits? Je crains de n'avoir pas saisi.

M. McCleave: Je serai très heureux de fournir ce renseignement à l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). J'ai mentionné à trois reprises, je crois, que je lisais des extraits d'une publication intitulée, *Le Canada et la Fédération des Antilles*, éditée par l'université Mount Allison, à la suite de journées d'études tenues en août dernier; je citais notamment un article intitulé "Le commerce des pêcheries", de M. R. J. Johnson, secrétaire de l'Association des exportateurs de poisson de l'Atlantique. Le texte en question commence à la page 72.

[M. McCleave.]

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une autre question? Je me demande s'il a lu le *Chronicle Herald* d'Halifax, en date du 12 juillet dernier, où la déclaration la plus récente de M. Zwicker, chef de cet organisme et de M. Johnson, secrétaire, met bon nombre de ces renseignements à jour.

M. McCleave: Je voulais simplement démontrer que nous nous heurterons à des difficultés lorsque nous discuterons, avec des représentants des Antilles anglaises, des moyens d'accroître le commerce entre les deux pays. Je ne voulais pas m'engager dans une discussion au sujet du problème de l'industrie de la pêche car cette question dépasse mes compétences; j'espère que ma réponse reconfortera l'honorable député de Bonavista-Twillingate et qu'il ne s'imaginera pas que je cherche à m'immiscer dans un domaine dont ceux qui représentent des circonscriptions de pêche ont l'exclusivité.

J'ai déjà dit que nous fournissons aux Antilles, par nos exportations à cette région, une proportion étonnamment élevée de produits ouvrés, soit environ 80 ou 85 p. 100, ce qui me paraît tout à fait exceptionnel pour des transactions commerciales ordinaires. Ceci m'amène à un point fondamental; je prendrai comme exemple l'expansion de l'industrie de l'aluminium au Canada et celle de l'industrie de la bauxite dans les Antilles anglaises. Il convient de noter que ce sont les placements canadiens dans les gisements de bauxite qui ont permis l'exportation, sur une grande échelle, de ce minerai au Canada. Les exportations de produits du pétrole de la Trinité remontent à la première découverte de pétrole commercialement exploitable dans cette colonie par un syndicat canadien au début du siècle. De nos jours, les entrepreneurs canadiens étudient le cuivre et autres potentiels minéraux de la Jamaïque, tandis que les capitaux canadiens se placent dans l'industrie hôtelière de la côte nord de la Jamaïque dans l'espoir d'y attirer un plus grand nombre de touristes canadiens.

La revue intitulée *Commonwealth Development* émet une idée intéressante à la page 27 de son numéro de mars-avril, volume 5, n° 2, dans un article intitulé "Perspectives économiques de la Fédération", dont voici un extrait:

La Fédération aura pour ligne de conduite d'aider les îles à augmenter la variété de leurs produits agricoles et de hâter l'expansion des industries secondaires. Ces industries secondaires, aidées par des plans d'allègement fiscal, offrent les plus grandes possibilités pour des investissements conjoints et des entreprises de co-production avec des maisons britanniques, comme cela se passe par exemple dans la fabrication du savon et de la peinture. Comme autres industries secondaires, on peut citer la fabrication de la margarine, des allumettes,